

MAIRIE

DORMELLES

DATE CONVOCATION ET AFFICHAGE : Mardi 26 mai 2020

DATE DE PUBLICATION : Jeudi 04 juin 2020

Le trente mai deux mille vingt, à dix heures trente à la Salle des Fêtes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mr LARGILLIÈRE Francis, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15

ETAIENT PRESENTS :

Mmes LEMBERTON Nadine, MEGNIEN Marie-France, LOISON-LARGILLIERE Sylvie, BUC Isabel, LAQLACH Widiane,

Mrs MASNADA Bernard, MIGATA Bernard, LARGILLIERE Francis, ODE Sylvère, AURICH-DANNA Serge, CROSNIER Philippe, ROUQUETTE Jean-Michel, VERRIELE Pascal,

ETAIENT ABSENTS AVEC POUVOIR :

Mme ASSELIN Valérie pouvoir à Mr AURICH-DANNA Serge,

Mme URION-NOËL Hélène pouvoir à Mr VERRIELE Pascal,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme LOISON-LARGILLIERE

Le Conseil Municipal :

APPROUVE à l'unanimité des membres présents et représentés le compte rendu de la réunion qui s'est tenue le 24 mai 2020.

DELEGUES AUX DIVERS SYNDICATS INTERCOMMUNAUX :

SIRMOTOM (Syndicat Intercommunal de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le traitement des Ordures Ménagères)

Vu les statuts du SIRMOTOM, le Conseil Municipal procède à la désignation des délégués par bulletin secret :

POUR : 15

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Titulaire : CROSNIER Philippe,

Suppléant : ROUQUETTE Jean-Michel.

S.D.E.S.M. (Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne)

Vu les statuts du S.D.E.S.M., le Conseil Municipal procède à la désignation des délégués par bulletin secret :

POUR : 15

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Titulaires : ROUQUETTE Jean-Michel et CROSNIER Philippe,

Suppléant : VERRIELE Pascal.

SYNDICAT MIXTE PREVERT (Collège-Transports Lorrez-Le-Bocage):

Vu les statuts du Syndicat Mixte Prévert, le Conseil Municipal procède à la désignation des délégués par bulletin secret :

POUR : 15

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Titulaires : LOISON-LARGILLIERE Sylvie et LEMBERTON Nadine,
Suppléants : ASSELIN Valérie et URION-NOËL Hélène.

SYNDICAT DES ECOLES DU BOCAGE (RPI de Flagy, Dormelles et Thoury-Ferrottes) :

Vu les statuts du Syndicat des Ecoles du Bocage, le Conseil Municipal procède à la désignation des délégués par bulletin secret :

POUR : 15

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Titulaires : LOISON-LARGILLIERE Sylvie et LARGILLIERE Francis,
Suppléants : LEMBERTON Nadine et CROSNIER Philippe.

E.P.A.G.E. (Etablissements publics d'aménagement et de gestion des eaux) :

Vu les statuts de l'E.P.A.G.E, le Conseil Municipal procède à la désignation des délégués par bulletin secret :

POUR : 15

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Titulaire : MIGATA Bernard,
Suppléant : CROSNIER Philippe.

S.M.E.P SEINE & LOING (Syndicat mixte d'études et de programmation) :

Vu les statuts du Syndicat, le Conseil Municipal procède à la désignation des délégués par bulletin secret :

POUR : 15

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Titulaires : AURICH-DANNA Serge et BUC Isabel,
Suppléants : CROSNIER Philippe et URION-NOËL Hélène.

S.I.D.E.P. de la Vallée de l'Orvanne (Syndicat intercommunal de distribution d'eau potable de la Vallée de l'Orvanne) :

Vu les statuts du S.I.D.E.P., le Conseil Municipal procède à la désignation des délégués par bulletin secret :

POUR : 15

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Titulaires : BUC Isabel, LARGILLIERE Francis et VERRIELE Pascal,
Suppléants : ASSELIN Valérie et AURICH-DANNA Serge.

NOMINATION DES DELEGUES AUPRES DES COMMISSIONS COMMUNALES (Sous la responsabilité du Maire) :
COMMISSION DES FINANCES – BUDGET COMMUNAL :

- LARGILLIERE Francis, MEGNIEN Marie-France, LOISON-LARGILLIERE Sylvie, LEMBERTON Nadine, BUC Isabel, ASSELIN Valérie, MIGATA Bernard, AURICH-DANNA Serge, VERRIELE Pascal, ODE Sylvère.
- GAUDILLERE Jocelyne (membre extérieur au conseil municipal).

COMMISSION TRAVAUX – BATIMENTS- VOIRIE – ASSAINISSEMENT :

- LARGILLIERE Francis, URION-NOËL Hélène, MASNADA Bernard, ROUQUETTE Jean-Michel, VERRIELE Pascal, CROSNIER Philippe.

COMMISSION ANIMATIONS – FETES ET CEREMONIES :

- LARGILLIERE Francis, LEMBERTON Nadine, LAQLACH Widiane, ASSELIN Valérie, MASNADA Bernard.

COMMISSION C.C.A.S – ACTION SOCIALE :

- LARGILLIERE Francis, MEGNIEN Marie-France, BUC Isabel, MIGATA Bernard, AURICH-DANNA Serge.
- JOST Brigitte, CHALAS Sandrine, DEROSIN Sabine, NOIZET Daniel (membres extérieurs au conseil municipal).

COMMISSION MAINTIEN & ENTRETIEN DES CHEMINS RURAUX :

- LARGILLIERE Francis, LOISON-LARGILLIERE Sylvie, URION-NOËL Hélène, MASNADA Bernard, ODE Sylvère, VERRIELE Pascal, CROSNIER Philippe.

COMMISSION ENVIRONNEMENT-URBANISME & VALORISATION DU PATRIMOINE :

- LARGILLIERE Francis, LAQLACH Widiane, BUC Isabel, ASSELIN Valérie, LOISON-LARGILLIERE Sylvie, MIGATA Bernard, CROSNIER Philippe, AURICH-DANNA Serge, VERRIELE Pascal, ROUQUETTE Jean-Michel.
- GARNERONE Bruno (membre extérieur au conseil municipal).

COMMISSION SALLE DES SPORTS – SALLE DES FETES :

- LARGILLIERE Francis, ASSELIN Valérie, ODE Sylvère, MIGATA Bernard.

COMMISSION COMMUNICATION – JOURNAL COMMUNAL – SITE INTERNET :

- LARGILLIERE Francis, LOISON-LARGILLIERE Sylvie, URION-NOËL Hélène, LEMBERTON Nadine, BUC Isabel, LAQLACH Widiane, AURICH-DANNA Serge, CROSNIER Philippe.
- GAUDILLIERE Jocelyne et RICHARD Luc (membres extérieurs au conseil municipal).

COMMISSION SECURITE ROUTIERE :

- LARGILLIERE Francis, LOISON-LARGILLIERE Sylvie, BUC Isabel, MASNADA Bernard, ROUQUETTE Jean-Michel, VERRIELE Pascal, MIGATA Bernard.

COMMISSION IMPOT DIRECT :

Le Conseil Municipal désigne les commissaires suivants

Titulaires : MEGNIEN Marie-France, LOISON-LARGILLIERE Sylvie, LEMBERTON Nadine, URION-NOËL Hélène, LAQLACH Widiane, MASNADA Bernard, MIGATA Bernard, CROSNIER Philippe, NOIZET Daniel, VERRIELE Pascal (agriculteur), FRANCART Michel (propriétaire bois), PASSARD Alain (extérieur),

Suppléants : ASSELIN Valérie, AURICH-DANNA Serge, BUC Isabel, ODE Sylvère, ROUQUETTE Jean-Michel, GARNIER Jean, LAIZEAU Joël, CHARPENTIER Erwan, BERTIN Robert, DESVIGNES Philippe (extérieur), MEGNIEN Jean-Louis (agriculteur), HAUSER Chantal (propriétaire de bois),

DESIGNATION DES DELEGUES LOCAUX DU CNAS :

Le Conseil Municipal désigne Madame LEMBERTON Nadine déléguée élue et Madame MEGNIEN-GRUJARD Marie-José déléguée agent pour représenter la commune au CNAS.

DESIGNATION DU DELEGUE CORRESPONDANT DEFENSE :

Le Conseil Municipal désigne Monsieur MIGATA Bernard correspondant défense titulaire et Madame ASSELIN Valérie suppléante.

DESIGNATION DU DELEGUE COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES :

Le Conseil Municipal désigne Madame MEGNIEN Marie-France déléguée de la commission de contrôle des listes électorales.

DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES :

Il est procédé à l'élection des conseillers communautaires, qui siègeront à CCMSL, le Conseil Municipal procède à la désignation des délégués par bulletin secret :

POUR : 15

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Titulaire : LARGILLIERE Francis

Suppléant : MIGATA Bernard

DESIGNATION DES DELEGUES A LA CLETC :

Il est procédé à l'élection des conseillers à la CLETC (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges), qui siègeront à CCMSL, le Conseil Municipal procède à la désignation des délégués par bulletin secret :

POUR : 15

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Titulaire : LARGILLIERE Francis

Suppléant : BUC Isabel

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

Il est procédé à l'élection des délégués de la Commission d'Appel d'Offres, qui siègera à chaque ouverture de plis, le Conseil Municipal procède à la désignation des délégués par bulletin secret :

POUR : 15

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Président : LARGILLIERE Francis

Titulaires : MASNADA Bernard, CROSNIER Philippe, VERRIELE Pascal,

Suppléants : LOISON-LARGILLIERE Sylvie, BUC Isabel, ROUQUETTE Jean-Michel.

INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE :

En application de l'article L 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le taux maximal de l'indemnité brute de fonction mensuelle des Maires, pour les Communes de 500 à 999 habitants est de 40,3% de l'indice 1027 brut terminal de la fonction publique.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal passe au vote :

POUR : 13

CONTRE : 00

ABSTENTION : 02

Le Conseil Municipal fixe l'indemnité du Maire à 40,3% de l'indice 1027 à compter de son installation soit le 24 mai 2020 (article L.2122-15 du CGCT).

DELEGATIONS :

Monsieur LARGILLIERE Francis, Maire donne délégation aux personnes suivantes :

- Madame LOISON-LARGILLIERE Sylvie, 1^{er} adjoint : Affaires scolaires - Communication - Chargé du cadre de vie et du lien avec les associations.
- Monsieur MASNADA Bernard, 2^{ème} adjoint : Service et Agents techniques - Bâtiments Communaux - Sécurité routière - Entretien de voirie - Fêtes et cérémonies.
- Monsieur ODE Sylvère : Affaires financières - Budget - Appels offres - Affaires juridiques - Patrimoine
- Monsieur MIGATA Bernard : 4^{ème} adjoint : Jeunesse Sports - Action sociale - Relation CCMSL - Environnement.
- Monsieur CROSNIER Philippe Conseiller : Urbanisme, sans rémunération.

INDEMNITE DES ADJOINTS :

En application de l'article L 2123-24 du Code Général des collectivités territoriales, le taux référence de l'indemnité brute mensuelle de fonction des Adjointes pour les communes de 500 à 999 habitants est de 10,7% de l'indice 1027 brut terminal de la fonction publique.

- Madame LOISON-LARGILLIERE Sylvie, 1^{er} adjoint accepte son indemnité de fonction.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal passe au vote :

POUR : 13

CONTRE : 00

ABSTENTION : 02

- Monsieur MASNADA Bernard, 2^{ème} adjoint accepte son indemnité de fonction.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal passe au vote :

POUR : 14

CONTRE : 00

ABSTENTION : 01

- Monsieur ODE Sylvère accepte son indemnité de fonction.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal passe au vote :

POUR : 14

CONTRE : 00

ABSTENTION : 01

- Monsieur MIGATA Bernard accepte son indemnité de fonction.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal passe au vote :

POUR : 14

CONTRE : 00

ABSTENTION : 01

Le Conseil Municipal fixe l'indemnité des Adjoints à 10,7% de l'indice 1027 à compter de leur installation le 24 mai 2020.

FIN DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL à 11 heures 03.

